

Reconnaissance de Sociétés nationales

Le Comité international de la Croix-Rouge a prononcé la reconnaissance officielle des Sociétés nationales suivantes:

avec effet au 24 août 1995

Société du Croissant-Rouge de l'Ouzbékistan

Société du Croissant-Rouge du Turkménistan

avec effet au 1^{er} novembre 1995

Croix-Rouge arménienne

Croissant-Rouge de l'Azerbaïdjan

Croix-Rouge de Bélarus

Croix-Rouge de l'ex-République yougoslave de Macédoine
(Makedonski crven krst)

Ces reconnaissances portent à **169** le nombre de Sociétés nationales membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
